



Règlement de la saison 2025-2026.



L'association **VITAFORM AVORD MOULINS/FARGES** est affiliée à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire.
Toutes les séances sont assurées par des animateurs diplômés.

Chaque adhérent doit être titulaire de sa licence FFEPGV de l'année en cours et doit s'être acquitté de sa cotisation en totalité au plus tard le 30 janvier 2025. Au-delà de cette date, il n'aura plus accès aux cours.

Tout le matériel est mis à votre disposition.

Les locaux municipaux utilisés sont soumis à des règlements spécifiques que chacun doit respecter.

Les animateurs font en sorte de respecter les horaires.

Les licenciés doivent attendre que le cours soit fini avant de rentrer dans la salle, pour respecter et ne pas perturber le cours d'avant.

En cas de perturbations importantes, et après un avertissement, l'animateur en concertation avec le bureau de l'association, peut décider d'exclure un adhérent.

Pendant les séances, nous vous demandons de respecter une certaine discrétion pour l'animateur et les autres adhérents pour le bon déroulement des cours.

Un enfant qui n'est pas inscrit n'a pas à faire le cours avec son parent par respect, par rapport aux autres et par sécurité.

En général, la présence des enfants et de personnes non inscrites, n'est pas souhaitable pour le bon déroulement des cours, elle doit rester exceptionnelle.

Section Gym Enfant

L'animatrice est assistée dans son rôle par des membres du bureau bénévoles pour l'encadrement qui sont sous sa responsabilité. Pour des raisons de sécurité, les parents ou responsables ne doivent laisser l'enfant sur les lieux qu'après avoir vérifié la présence de l'animatrice et sont tenus de venir chercher l'enfant à la fin de la séance. Il n'est pas souhaitable que les parents restent pendant le cours.

En cas d'accident et selon la gravité, l'animatrice alertera d'abord les parents, les pompiers ou le Samu.

Pour les enfants qui repartent d'eux-mêmes tout seul sur le parking, les parents devront nous faire **un mot d'autorisation pour les laisser aller sur le parking seul**. Sans cette autorisation, l'enfant restera dans la salle avec les accompagnateurs sous leurs responsabilités.

Certificat médical plus obligatoire mais Attestation à remplir et à signer.

Après avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé, une attestation doit être remplie et signée, en vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence à la FFEPGV.

En l'absence de cette attestation, l'association VITAFORM se décharge de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception.

Equipe dirigeante de l'association
VITAFORM AVORD MOULINS sur YEVRE / FARGES en SEPTAINE